

DROIT DES PEUPLES À DISPOSER D'EUX-MÊMES

25 - 26 NOVEMBRE 2025



Université de Picardie Jules Verne
LOGIS DU ROY
Square Jules Bocquet - Amiens -

COLLOQUE INTERNATIONAL

Responsables scientifiques :

Lucie Delabie

Mouloud Boumghar

Enseignants-chercheurs - UPJV / CURAPP-ESS

Inscription obligatoire via ce lien pour
suivre en visioconférence :



<https://framaforms.org/inscription-au-colloque-1761033913>

Contact : elliott.dore@u-picardie.fr

THE Atlantic Charter

THE President of THE UNITED STATES OF AMERICA and the Prime Minister, Mr. Churchill, representing HIS MAJESTY'S GOVERNMENT IN THE UNITED KINGDOM, being met together, deem it right to make known certain common principles in the national policies of their respective countries on which they base their hopes for a better future for the world.

1. *Their countries seek no aggrandizement, territorial or other.*
2. *They desire to see no territorial changes that do not accord with the freely expressed wishes of the peoples concerned.*
3. *They respect the right of all peoples to choose the form of government under which they will live; and they wish to see sovereign rights and self-government restored to those who have been forcibly deprived of them.*
4. *They will endeavor, with due respect for their existing obligations, to further the enjoyment by all States, great or small, victor or vanquished, of access, on equal terms, to the trade and to the raw materials of the world which are needed for their economic prosperity.*
5. *They desire to bring about the fullest collaboration between all nations in the economic field with the object of securing, for all, improved labor standards, economic advancement and social security.*
6. *After the final destruction of the Nazi tyranny, they hope to see established a peace which will afford to all nations the means of dwelling*

in safety within their own boundaries, and which will afford assurance that all the men in all the lands may live out their lives in freedom from fear and want.

7. *Such a peace should enable all men to traverse the high seas and oceans without hindrance.*

8. *They believe that all of the nations of the world, for realistic as well as spiritual reasons, must come to the abandonment of the use of force. Since no future peace can be maintained if land, sea or air armaments continue to be employed by nations which threaten, or may threaten, aggression outside of their frontiers, they believe, pending the establishment of a wider and permanent system of general security, that the disarmament of such nations is essential. They will likewise aid and encourage all other practicable measures which will lighten for peace-loving peoples the crushing burden of armaments.*

FRANKLIN D. ROOSEVELT

WINSTON S. CHURCHILL

August 14, 1941

9h30	Accueil et allocutions de bienvenue
10h00	Allocution d'ouverture Le droit du peuple palestinien à disposer de lui-même comme norme impérative : consécration juridique et tentatives d'effacement politique Rafaëlle Maison , Agrégée des Facultés de droit, Professeur à l'Université Paris Saclay
10h30	Titulaires et champ d'application territorial du droit à l'autodétermination The humanization of the right to self-determination: recent developments Peter Hilpold , Professeur de droit international et européen, Université d'Innsbruck (<i>visioconférence</i>) Se décoloniser dans l'intangible colonie : le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ou l'impossible décolonisation Martial Manet , Professeur assistant en droit public, Université Mohammed VI Polytechnique (Rabat) (<i>visioconférence</i>) Redonner aux peuples la possibilité de disposer d'eux-mêmes au moyen de la sécession-remède Noël Boy , Docteur en droit public, Université de Montpellier
11h30-12h00	Discussion La réactivation du droit à l'autodétermination, un droit au service de la survie des États menacés de submersion territoriale ? Hana Drif , Docteure en droit, Centre de droit comparé, européen et international, Université de Lausanne Permanent Sovereignty over Natural Resources and the Allocation of Rights to Indigenous Peoples in Post-Colonial Societies: A Critical Assessment Ricardo Pereira , Associate Professor in Transnational Law, Cardiff University
12h40-13h00	Discussion
13h00	<i>Déjeuner</i>
14h30	Moyens d'action et expression de la volonté du peuple La résistance, clé de voûte du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes Charalambos Apostolidis , Professeur émérite, Université de Bourgogne-Europe La volonté libre et authentique du peuple concerné : entre permanence et renouveau Maria Gudzenko , Enseignante-chercheuse contractuelle, École de droit de Toulouse Droit à l'autodétermination sous occupation étrangère : défi de la gouvernance participative et consentement à l'aune d'une norme impérative Arthur Vitteaux-Favreau , doctorant, CRDH et Centre Thucydide, Université Paris Panthéon Assas
15h30-16h00	Discussion
16h00	<i>Pause café</i>
16h20	Des autodéterminations impossibles ? Du Sahara occidental et de la question kurde Manipuler le droit à l'autodétermination à travers l'ingénierie démographique : le cas du Sahara occidental Beya Mousli , Doctorante en droit public, Université Paris Nanterre Ouest La Défense Le paradoxe de l'autodétermination kurde Farah Sakr , Doctorante en droit public, Université de Rennes
17h00-17h20	Discussion
17h20	Entre l'héritage de la colonisation et celui de l'esclavage : quelle autodétermination Outre-Mer ? Quelle place pour la décolonisation en France ? Le cas de la Nouvelle-Calédonie Anne-Charlotte Martineau , Chargée de recherche CNRS, Directrice adjointe du Centre de théorie et analyse du droit de l'université Paris Nanterre et de l'École normale supérieure de Paris Le droit à l'autodétermination : le cas de la Guyane française (<i>visionconférence</i>) Emmanuel Guematcha , Maître de conférences en droit public, Université de Guyane
18h00	Discussion

8h30	Accueil
9h00	L'autodétermination interne : quel contenu ? quelle portée ? Considérations générales sur le droit à l'autodétermination interne Félicien Lemaire, Professeur de droit public, Université d'Angers La construction du <i>derecho a decidir</i> par les indépendantistes en Espagne : une fuite en avant ? Caupolicán Mamolar Camarero, Doctorant en cotutelle, Université de Pau et Euskall Herriko Unibertsitatea/Université du Pays Basque, Institut d'études ibériques et ibéro américaines Les minorités dans les constitutions des États des Balkans candidats à l'adhésion à l'Union européenne Rémy Hernu, Professeur de droit public, Université de Picardie Jules Verne
10h00-10h30	Discussion
10h30	Pause café
10h50	Le droit à l'autodétermination des peuples autochtones : perspectives croisées de juristes et d'anthropologues Le droit à l'autodétermination des peuples autochtones : facteur d'union ou de désunion ? Zérah Brémond, Maître de conférences en droit public, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Chargé de recherche Peuples autochtones, Institut Louis Joinet Les méandres des droits autochtones en Argentine : de l'époque coloniale au contexte actuel Maïté Boullosa-Joly, Maîtresse de conférences en anthropologie, Université de Picardie Jules Verne Lorena Rodriguez, anthropologue, Chercheure CONICET, Université de Buenos Aires La libre détermination autochtone au Panama après la réélection de Donald Trump Monica Martínez Mauri, Professeure d'anthropologie, Universitat de Barcelona Droit à l'autodétermination des peuples autochtones en situation d'isolement volontaire. Un droit à la sécession territoriale, politique et juridique ? Florian Aumond, Maître de conférences HDR en droit public, Université de Poitiers
12h20	Discussion
12h50	Déjeuner
14h00	Le contentieux international relatif à l'autodétermination des peuples La stratégie contentieuse de l'Etat de Palestine, Insaf Rezagui, Docteure en droit de l'Université Paris Cité, Chercheure associée à l'Institut français du Proche-Orient à Jérusalem Litigating Colonial Self-Determination Sebastian von Massow, Docteur en droit de l'Institut universitaire Européen de Florence, Global Fellow, New York University, et Postdoctoral Fellow, Université de Copenhague L'effectivité du contentieux sahraoui : le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes peut-il s'émanciper du <i>lawfare</i> ? Marjorie Beulay, Maîtresse de conférences en droit public, Université de Picardie Jules Verne
15h00-15h30	Discussion
	L'orientation axiologique du traitement procédural du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes par la Cour internationale de Justice Hicham Al Ayoubi, Docteur en droit public de l'Université Panthéon Assas, qualifié aux fonctions de maître de conférences Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes dans la jurisprudence de la CJUE Philippe Maddalon, Professeur de droit public, Université Panthéon Sorbonne Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes devant la Commission et la Cour africaines des droits de l'Homme et des peuples Mouloud Boumghar, Professeur de droit public, Université de Picardie Jules Verne
16h30-17h00	Discussion

Plan d'accès

CURAPP-ESS

Logis du Roy



Gare